

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame SOUBRY Sylviane, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Jean-Louis MESMIN, Isabelle HERAULT, Aurélien POUILLAUDE, Didier CARJAT.

Absent excusé : Daniel BOURGOIN, Jacques JOYEUX

Absente : Coralie PETIT.

1) APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 décembre 2016.

2) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M^r Jean-Louis MESMIN a été désigné secrétaire de séance.

3) DÉLIBÉRATIONS

❖ **Demande de subvention DETR pour accessibilité Place de La Liberté**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait réaliser des diagnostics de ses Etablissements Recevant du Public en 2010 par le Cabinet APAVE permettant d'élaborer un projet stratégique.

Le dossier accessibilité, élaboré avec le référent accessibilité de la Communauté de Communes du Montmorillonnais, a été présenté et approuvé par le Conseil Municipal le 3 juillet 2015.

Il concerne 6 établissements et porte sur une durée de 3 ans.

Une demande d'approbation d'un Agenda D'Accessibilité Programmée a été déposée le 8 septembre 2015 à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne.

La Sous-Commission d'Accessibilité a émis un avis favorable le 24 septembre 2015 et l'arrêté préfectoral n° 2015-DDT-1134 approuvant l'Ad'ap n° 086 171 15 A0001 a été signé par Madame la Préfète le 28 septembre 2015.

Compte tenu de l'estimation actualisée aux conditions économiques 2016 pour l'accessibilité de la Mairie et de l'Agence postale communale et, en complément des délibérations du 4 décembre 2015 et 21 mars 2016, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à engager, en 2017, l'opération accessibilité concernant uniquement la Mairie, l'Agence postale communale et la Place de la Liberté pour un montant prévisionnel de 54 502,70 € H.T,
- Sollicite l'aide financière sous forme de subvention pour la réalisation de ces travaux auprès de La Préfecture au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux – Bâtiments communaux et patrimoine communal.

❖ **Convention de mise à disposition d'un point d'eau entre la Commune et M. LACOUTURE Odile**

Madame Le Maire indique que Monsieur Odile LACOUTURE, propriétaire d'une parcelle située à la Barbade et cadastrée sous le n° G 167 sur la Commune de Moussac-Sur-Vienne sur laquelle est édifée une réserve d'eau d'environ 250 m³ alimentée par les eaux de ruissellement, peut être utilisée pour la protection incendie du village de la Barbade.

Après renseignements pris auprès du service départemental d'incendie de secours, il convient d'établir une convention de servitude entre la Commune et M. Odile LACOUTURE pour assurer l'accès et le prélèvement d'eau conformément aux textes et notes techniques relatifs à la défense incendie.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention qui prendra effet à la date de la signature et est conclue pour une durée de 5 années, renouvelable par tacite reconduction.

4) PRÉPARATION VOEUX

L'organisation de la séance des vœux du samedi 7 janvier à 18h00 a été planifiée entre les différents membres du Conseil municipal présents lors de cette cérémonie.

5) TOUR DE TABLE - DOSSIERS COMMUNAUX (Commissions - Réunions - Dossiers)

Jean-Louis MESMIN

Commission communication

André DEHAYES intègre la Commission communication locale.

Réunions de travail

Gestion du cimetière actuel

- ▶ L'informatisation de la gestion du cimetière actuel, via le logiciel « Ebene », est lancée.
- ▶ La numérotation des emplacements dépourvus de supports est en cours.

Informatique

▶ L'évaluation des besoins en remplacement des postes informatiques de la mairie (Maire, secrétaire, et agence postale communale) est en cours (UC fixe ou portable, écrans). Dans le même temps, il s'agit de ré-examiner les besoins en maintenance et assistance.

Dossiers communaux

Accessibilité Mairie, Agence Postale et aménagements de la place de la Liberté

- ▶ Voir délibération.

Document Unique – Actions en cours

- ▶ Commande de trousse de secours et pictogrammes pour les véhicules des agents techniques (Kangoo et C25),
- ▶ Désignation des référents pour les suivis du contenu des trousse de secours et d'un assistant prévention,
- ▶ Mettre en place différents registres en rapport avec la santé et la sécurité du travail, la programmation des formations, des habilitations et des visites de sécurité (électriques...),
- ▶ Démarche lancée concernant le renouvellement du mobilier (banque...) de l'APC.

Extension du cimetière

Un point d'étape, résultant de la réunion de travail du 22 décembre avec l'Agence Technique Départementale en charge de la maîtrise d'œuvre, est présenté en réunion. Il s'agissait d'une ébauche du projet global couvrant l'ensemble de la parcelle AB-119 par « un lotissement, l'extension du cimetière et de ses abords ».

Lotissement

Il s'avère que les travaux de viabilisation peuvent être dissociés de ceux de l'extension du cimetière.

Dans l'immédiat, il s'agit de compléter ce projet d'une part, par une détermination des types d'habitats les plus adaptés et, d'autre part, de procéder à un diagnostic des capacités de notre assainissement.

Extension du cimetière et de ses abords

Il apparaît « 2 lots » en plus des travaux initialement prévus. Il s'agit de l'aménagement d'un espace paysager (engazonnement, plantations, bassin d'écoulement et chemin piétonnier) et d'une révision des abords de la médiathèque (porte d'entrée du bourg via un rétrécissement de la chaussée, cheminement et traversée pour PMR).

Il s'agira, dès lors que les contenus de ces 2 lots seront précisés, d'envisager ou pas le financement de ces « 2 lots » dans le budget de l'exercice 2018.

Une prochaine réunion avec l'ATD est à programmer pour fin janvier.

Fermeture du pignon ouest (partie triangulaire) de la halle du site du moulin Chauvet

Le devis, établi à hauteur de 3420,00 € TTC, présenté par M^{me} le Maire est accepté. L'objectif est de réaliser les travaux pour début mai 2017.

Daniel ALADENISE

► Difficulté pour remplacer le tracteur qui a brûlé. La recherche s'effectue à partir d'un coût de 10 000,00€ environ.

► Panne sur le nouveau tracteur (coût de réparation : 1 800,00 € environ). L'entreprise qui nous a vendu le tracteur pourrait prendre à sa charge une partie des frais de réparation.

Isabelle HERAULT

Commission communale « Tourisme » - le 05/12/2016 - Ont assisté : Daniel ALADENISE, André DEHAYES, Isabelle HERAULT, Jean-Louis MESMIN, Aurélien POUILLAUDE, Sylviane SOUBRY.

Il s'agit, suite à la démission de Mireille FAUGEROUX du Conseil municipal et qui était responsable de la commission communale tourisme, de répartir, entre les membres restants, les missions de cette commission.

Auparavant, les missions sont à revisiter pour mieux fluidifier la gestion du site du moulin Chauvet. Il s'agit également de désigner un responsable de la commission communale tourisme et du site du moulin Chauvet.

Points abordés

Poste d'agent technique chargé de l'entretien des locaux communaux mais aussi de l'accueil camping en saison estivale

Constat : Le temps passé à l'accueil du camping est à étudier.

Décision prise : Recherche de renseignements pour la prochaine réunion.

Statistiques

Constat : La remontée des statistiques demandée par divers organismes (INSEE, Tourisme en Vienne) n'est pas aisée par manque de données correctes ou incomplètes.

Décision prise : Il faudra briefer le saisonnier sur la manière de compléter les documents et le sensibiliser au fait que les informations seront traitées ultérieurement.

Gestion de l'aire du Moulin Chauvet

Constats : Apporter une aide dans la gestion effectuée par Catherine et Carole.

Décisions prises : Identifier, en liaison avec Catherine et Carole, les points à améliorer.

Le rôle des élus

André DEHAYES devient le responsable de la Commission communale tourisme et, de ce fait, le responsable du site du moulin Chauvet.

Le premier contact des vacanciers, c'est Sabine CHANTEMARGUE (ou le saisonnier) qui, selon la nature du problème rencontré, s'adresse à André DEHAYES ou Daniel ALADENISE si le problème est d'ordre technique.

Aire de la base de canoë

Constat : Les camping-cars stationnent de nuit sur l'aire de la base alors que le camping est à quelques centaines de mètres.

Décision prise : Notifier l'interdiction de stationner de nuit sur l'aire en fléchant le camping et sa distance.

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 30 janvier à 18H.**

André DEHAYES

Dossiers communaux

Travaux de voirie

► Les « retouches » de la route de la Vergne ont été réalisées et validées le 08/12/2016.

► Au 01/01/2017, la compétence voirie est reprise par la nouvelle intercommunalité. De ce fait, le syndicat de voirie de l'Isle-Jourdain, dissout à cette échéance, s'est réuni le 13/12 pour la dernière fois. Néanmoins, au cours de 2017, année de transition, seront sollicités les bureaux d'étude et les opérateurs actuels.

A noter, lors de la séance du 13/12, la présence de David QUIEVREUX représentant technique voirie et bâtiments de la nouvelle intercommunalité.

► Travaux de voirie qui seront proposés en réfection en 2017 (investissement/fonctionnement) : les CR de la Carte et de la Fauconnière.

Réunions communales

► A participé à la redéfinition de la distribution de « MOUSSAC Info ».

Sylviane SOUBRY

► **AG du MCK** - le 09/12/2016. *Ont assisté : André DEHAYES et Sylviane SOUBRY - La CCM s'était excusée.*

Rapport moral

► Enumération des manifestations sportives 2016,

► Evocation des problèmes rencontrés et de leurs conséquences avec le recrutement des saisonniers et le départ d'Olivier NONNET – Brevet d'Etat.

► Rencontre avec la Fédération de canoë-kayak à programmer pour répondre à la difficulté de recrutement d'un BE.

Rapport financier

► Achat d'un nouveau véhicule.

Vallée de la Vienne Sensation - le 28/12/2016. *Ont assisté : Daniel ALADENISE et Sylviane SOUBRY en présence des maires de Queaux et de Persac ainsi que du SMPM*

Il s'est agi de travailler sur une boucle de randonnée RD/RG de la Vienne traversant les communes de Moussac, Queaux et Persac. Chaque commune doit travailler sur les trajets possibles (terrains publics/privés). Il est envisagé, sur la commune de Moussac, de solliciter un riverain pour établir avec la commune une convention matérialisant qu'un parcours pourrait traverser sa parcelle.

Sur la commune de Moussac, la future boucle pourrait essentiellement emprunter le chemin des Fadets alors que sur la commune de Queaux, plusieurs variantes de sentiers de randonnées entre autres, « la vallée des châteaux » sont à l'étude.

6) TOUR DE TABLE - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sylviane SOUBRY

Le Multiservices

► 2 panneaux indiquant la présence du multiservices et de ses prestations sont en cours de réalisation chez Séritech. Ils seront positionnés de chaque côté de l'entrée du parking du multiservices.

► Reste à créer et à positionner la signalétique indiquant la présence du multiservices et du bar/restaurant.

CPA de Lathus - Le cirque en tournée et la « Veillée magie »

Cirque en tournée

► La date retenue pour une prestation sur le site du moulin Chauvet est le jeudi 10 août 2017. Cette date doit être confirmée.

« Veillée magie »

► La commune va proposer sa candidature pour le vendredi 24 février 2017 ; en faire part aux associations et à l'animatrice de l'accueil loisirs.

La caravane des sports

► Elle évolue entre le 11 juillet et le 3 août 2017. La commune s'est proposée pour la recevoir du 24 au 27 juillet 2017. Date à confirmer.

Repas communal

► Il aura lieu le samedi 4 février 2017.

Elections de la gouvernance de la nouvelle intercommunalité – CCVG

► Elles auront lieu le jeudi 12 janvier 2017 .

Isabelle HERAULT

Le verger communal

► Il s'agit de solliciter le club du Temps Libre afin de savoir s'il souhaite continuer à s'occuper de l'entretien du verger communal en partenariat avec l'accueil de loisirs et les agents communaux. Il faut procéder au remplacement de quelques arbres.

Le local Jeunes

► Procéder à l'achat de quelques boissons pour compenser les conséquences de la porte d'entrée restée ouverte.

Le bâtiment de l'accueil de loisirs

► Prévoir la restauration de 2 volets.

« MOUSSAC Info »

► 2 articles sont à prévoir :

- Le diagnostic Vienne Nature sur « les mares » dans le cadre de la Trame verte et bleue,
- La convention signée entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour un projet de stérilisation et d'identification des chats errants.

7) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Comité syndical SIMER « Travaux publics » et AG : le 02/12/2016 - a assisté : Daniel ALADENISE

Comité syndical « collège travaux publics »

D'avril 2016 à fin novembre 2016, le montant de commandes traduit une reprise significative de l'activité. Néanmoins, la faible activité du 1^{er} trimestre 2016 entraîne un recul global d'activités de 3% du montant facturé par rapport à la même époque de l'année passée.

Comité syndical – AG

Redevance des ordures ménagères

Pas de hausse des tarifs pour 2017 rendue possible par l'économie réalisée (35 000,00€) sur la distribution des sacs poubelles. Néanmoins, cette économie ne suffira pas pour atteindre l'équilibre du budget en raison de la baisse du loyer de SVO (enfouissement au Vigeant).

Centre de tri de Sillars

Une étude va être lancée en 2017 afin de doubler sa capacité de traitement à 10 000 tonnes. Depuis l'incendie du centre de tri du Blanc, Sillars reçoit 700 tonnes/an de déchets en plus.

Déchetterie de Lussac-les-Châteaux

La déchetterie a été inaugurée le 02/12 après avoir été modernisée et agrandie. Coût : 101 000,00€ (Participation de l'ADEME : 27 200,00€ et de la Région : 30 000,00€).

Investissement de 2,5 M€ sur 5 ans pour 16 déchetteries

Il s'agit de remise aux normes (nouveaux quais et berrières de sécurité).

Activités des déchetteries

► 16 600 tonnes de déchets ont été apportées en déchetteries en 2015 soit 245 kg par habitant dont 110 kg de déchets verts.

► Le composte redevient payant à partir du 01/01/2017 : 2,00€ les 80 litres.

► Les horaires évoluent vers une ouverture réduite en hiver et allongée en été.

Comité syndical « Energies Vienne » : 06/12/2016 - a assisté : Daniel ALADENISE

Principaux points évoqués

Réorganisation du groupe ENERGIES VIENNE

Débat d'orientations budgétaires 2017

Lancement des opérations de mécénat sorégies 2017

- Sorégies patrimoine (mécénat patrimonial) : appel à projets du 13/03 au 05/05/2017
- Coups de pouce sorégies (mécénat sportif ou culturel) : appel à projets lancé du 16/01 au 24/02/2017.

Principaux points évoqués :

► **Instauration d'un tarif unique pour les usages agricole et industriel avec effet au 01/01/2017**

Le vote n'étant pas significatif, 50 % « pour », 50 % « contre », un autre schéma sera mis au vote en février 2017

► **Mise en place d'un tarif unique d'abonnement pour les usagers disposant de plusieurs branchements avec effet au 01/01/2017**

Il a été instauré un tarif dit « abonnement secondaire » d'un montant annuel de 38,00€ qui s'appliquerait à partir du second branchement au nom d'un même abonné sur un comité local. Ainsi, un abonné devra à minima disposer d'un branchement à son nom générant un abonnement dont le montant s'élèvera en 2018 à 60,00€ HT avant de pouvoir bénéficier du tarif abonnement secondaire.

Demande d'adhésion de la commune d'Availles-Limouzine au syndicat Eaux de Vienne-Siveer afin de transférer à ce dernier les compétences eau potable et assainissement à compter du 01/01/2018.

Principaux points évoqués :

Tourisme

- Validation de l'étude du schéma de développement touristique
- Demande d'une subvention LEADER pour l'acquisition de bornes numériques et pour la création d'un site internet touristique
- Traités de fusion entre la CCM et les Offices de tourisme

Pôle santé de l'Isle-Jourdain/Adriers

- Le montant de l'opération s'élève à 535 300,00€, la CCM souhaite déposer des demandes de subventions à hauteur de 400 000,00€.

Contrôle des bornes incendie

- Proposé par le SIVEER à raison de 29,00€/borne,
- La commune de Plaisance propose que la nouvelle intercommunalité achète un appareil de contrôle des bornes incendie soit : 2 500,00 € pour mise à la disposition des communes. Si cette proposition était retenue, cela nécessiterait la formation d'un agent dans chaque commune et un étalonnage à raison de 300 € par an pour l'ensemble des communes intéressées.

**Prochaine séance du Conseil Municipal
Vendredi 3 février 2017 à 20h30**